

VIEMARSI CONSEIL

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 rue eric de cromières – ILOT PARDIEU
63000 CLERMONT-FERRAND

830 677 969 RCS CLERMONT FERRAND

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 20 avril 2026

Le 20 avril 2026, à 11 heures,

Monsieur Victor-Emanuel BARRY,
Demeurant 2 bis chemin de la croix papillon – 63430 PONT DU CHATEAU,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société VIEMARSI CONSEIL,

Associé unique et seul Président de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président, il a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, dressé par la gérance, a été mis à sa disposition au siège social dans le même délai.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 75 899.78 euros de la manière suivante :

- Imputation en totalité sur le compte « Autres Réserves », ci -----	5 899.78 €
- Réserve légale	€
- Dividendes	70 000,00 €
Total égal au Résultat à affecter, ci -----	75 899.78 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, déclare avoir distribué au cours des exercices :

- 2024 : un dividende de 70 000,00 ;
- 2023 : un dividende de 70 000,00 ;
- 2022 : un dividende de 50 000,00 ;
- 2021 : un dividende de 10 000€ ;
- 2019 un dividende de 4 000€.
- Aucun autre dividende n'a été versé au cours des exercices précédent.

TROISIEME DÉCISION

Aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique s'est versé une rémunération de présidence à hauteur de 323 953.64€.

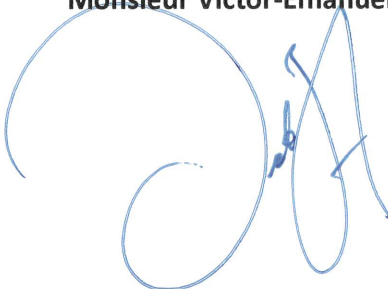
CINQUIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

-oOo-

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique
Monsieur Victor-Emanuel BARRY



VIEMARSI CONSEIL

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 rue eric de cromières – ILOT PARDIEU
63000 CLERMONT-FERRAND

830 677 969 RCS CLERMONT FERRAND

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 20 avril 2026

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 75 899.78 euros de la manière suivante :

- Imputation en totalité sur le compte « Autres Réserves », ci -----	5 899.78 €
- Réserve légale	€
- Dividendes	70 000,00 €
Total égal au Résultat à affecter, ci -----	75 899.78 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, déclare avoir distribué au cours des exercices :

- 2024 : un dividende de 70 000,00 ;
- 2023 : un dividende de 70 000,00 ;
- 2022 : un dividende de 50 000,00 ;
- 2021 : un dividende de 10 000€ ;
- 2019 un dividende de 4 000€.
- Aucun autre dividende n'a été versé au cours des exercices précédent.

Certifié conforme par la Présidence



Actif		Au 31/12/2025			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾ Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes TOTAL	455 500	455 500	455 500
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes TOTAL	9 716	4 666	5 050
	Immobilisations financières (2)	Participations Créances rattachées à des participations Titres immobilisés de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières TOTAL	2 100		2 100
		455 500		455 500	455 500
		9 716	4 666	5 050	7 089
		2 100		2 100	2 100
		467 316	4 666	462 650	462 589
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières et autres approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits (intermédiaires et finis) Marchandises TOTAL			
	Créances (3/4)	Avances et acomptes versés sur commandes Créances Clients et Comptes rattachés Autres créances Charges constatées d'avance Capital souscrit appelé, non versé TOTAL	2 105 59 797 143 034	2 105 59 797 143 034	149 183 152 258 1 650
	VMP	Actions propres Autres titres	202 832	202 832	303 092
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus Disponibilités TOTAL	216 881 216 881	216 881 216 881	100 381 100 381
		421 819		421 819	403 474
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)		889 136	4 666	884 469	866 063
Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (3) Dont à moins d'un an (4) Dont à plus d'un an					
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 000)	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	575 012	574 775
Aut. fonds propres	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	75 899	70 236
	<u>Situation nette avant répartition</u>	652 012	646 112
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	652 012	646 112
	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions	Total des autres fonds propres (I bis)		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Dettes (2)	Total des provisions (II)		
	<u>Emprunts et dettes assimilées</u>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	67 927	127 065
	Emprunts et dettes financières diverses (1)		
	Instruments financiers à terme		
	Total des emprunts et dettes assimilées	67 927	127 065
	<u>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</u>	1 891	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 605	12 200
Renvois	Dettes fiscales et sociales	82 318	80 684
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	16 715	
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (III)	232 457	219 950
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)		884 469	866 063
Renvois	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
(1) Dont emprunts participatifs			
(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		230 566	219 950